

21 janvier 2021

Taux des crédits aux entreprises – France • T4 2020

Le taux moyen des crédits de trésorerie se normalise, celui des crédits à l'équipement diminue

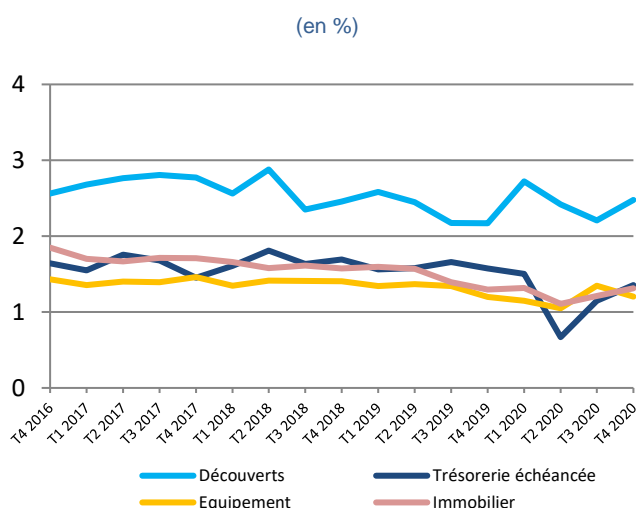
Au 4^{ème} trimestre 2020, le taux moyen des crédits de trésorerie échancée continue sa remontée par rapport au trimestre précédent (1,36 % après 1,15 %) après le creux du second trimestre lié aux PGE (de maturité plus courte et assortis d'une garantie de l'État). Il est toujours en deçà de son niveau du premier trimestre. La moitié de ces nouveaux crédits ont un taux supérieur à 1,50 %.

Le taux moyen des crédits à l'équipement baisse à 1,20 % après 1,35 % au 3^{ème} trimestre 2020.

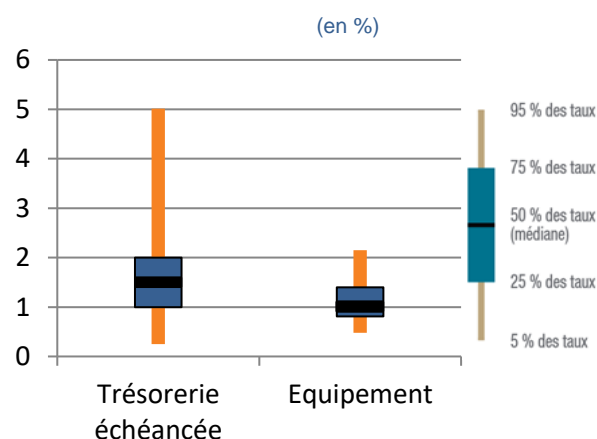
Le taux moyen des découverts augmente également (2,48 % après 2,21 % au 3^{ème} trimestre 2020) ainsi que celui des crédits immobiliers (1,31 % après 1,21 %).

Avertissement : comme indiqué dans la [méthodologie](#), les données présentées sont issues d'une collecte portant sur le premier mois du trimestre, donc avant l'entrée en vigueur du confinement fin octobre.

Taux moyen des crédits par objet



Dispersion des taux



Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises

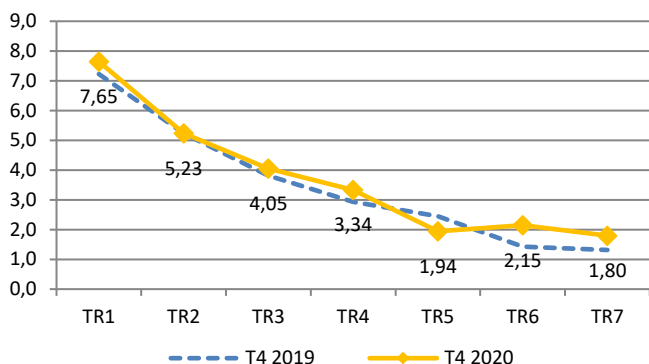
	TESE moyen (%)		Durée moyenne (en mois)	
	T4 2020	T3 2020	T4 2020	T4 2020
Découverts	2,48	2,21		
Trésorerie échancée	1,36	1,15	23	52
Équipement	1,20	1,35	117	82
Immobilier	1,31	1,21	189	94

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de guichets et de sièges d'établissements bancaires ayant leur activité en métropole. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Elle se fonde sur le taux effectif au sens étroit (TESE), c'est-à-dire la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG).

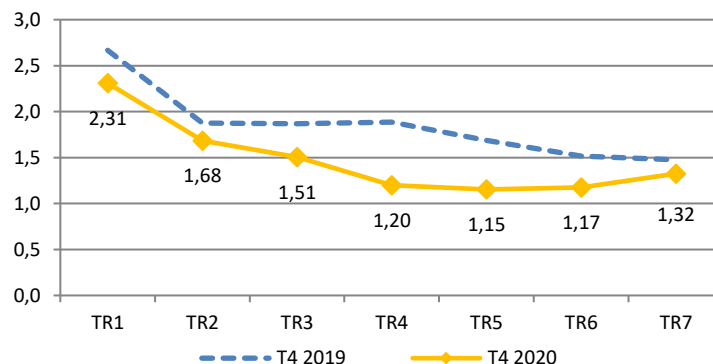


Taux moyen par tranches de montant (%)

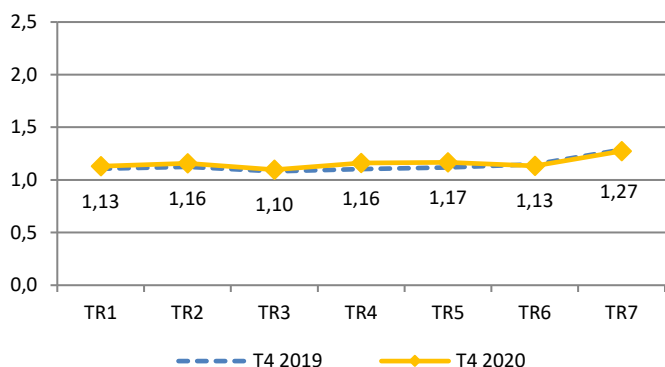
a) Découverts



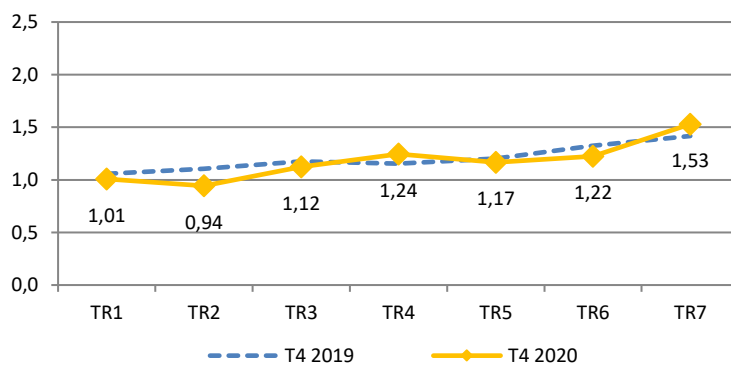
b) Trésorerie échancée



c) Équipement

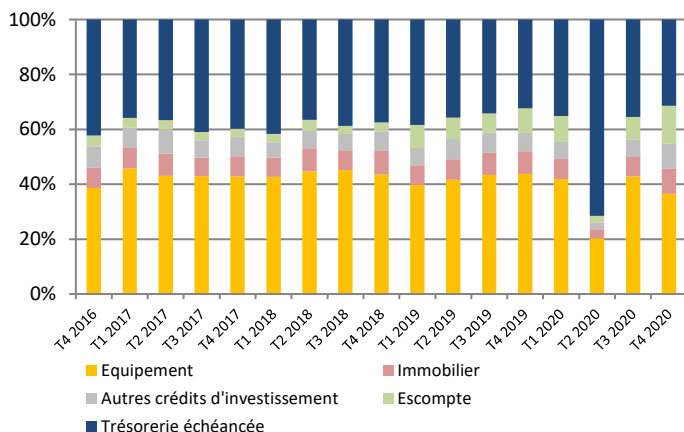


d) Immobilier



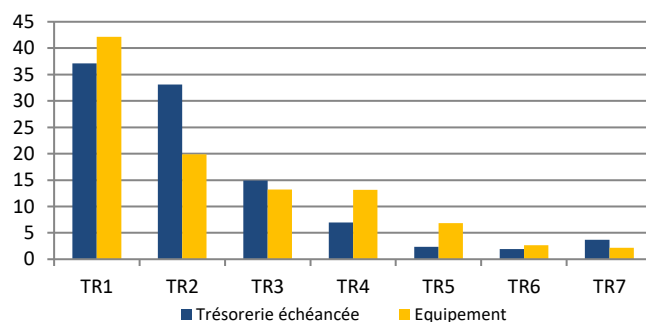
Répartition du flux de crédits nouveaux par objet

(en % du flux nouveau hors découverts)



Nombre de lignes par tranches de montant

(en % du total des nouvelles lignes de crédit de chaque catégorie)



Tranche 1 : moins de 25 000 € // Tranche 2 : de 25 000 à moins de 50 000 € // Tranche 3 : de 50 000 à moins de 100 000 € // Tranche 4 : de 100 000 à moins de 250 000 € // Tranche 5 : de 250 000 à moins de 500 000 € // Tranche 6 : de 500 000 à moins de 1 000 000 € // Tranche 7 : 1 000 000 € et plus. Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. Les taux moyens sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

